

TAXE D'APPRENTISSAGE 2024

PROMESSE DE VERSEMENT

Cette promesse de versement nous permet de savoir que vous souhaitez soutenir l'ICP et ses formations par l'affectation du solde de la taxe d'apprentissage de votre entreprise. Elle nous permet également d'assurer son suivi auprès de la Caisse des Dépôts sur la plateforme  accessible aux entreprises dès à présent.

Attention : ce bulletin ne remplace en aucune façon l'instruction d'affectation à effectuer sur SOLTéA.

VOTRE PROMESSE DE VERSEMENT : €

VOTRE ENTREPRISE

RAISON SOCIALE / NOM :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Numéro de SIRET :

Liens avec l'ICP :

CONTACT EN CHARGE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

NOM :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Email :

TAXE D'APPRENTISSAGE 2024

MODALITÉS D'AFFECTATION



COMMENT NOUS IDENTIFIER SUR ?

Quel(le) que soit la formation choisie ou le campus concerné par l'affectation de votre impôt, il vous est possible de nous identifier sur SOLTéA à l'aide des informations suivantes :

- **NOM** : Institut Catholique de Paris
- **CODE UAI** : 0753541S
- **SIRET** : 784 280 737 00015



COMMENT CALCULER LE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Le solde de la taxe d'apprentissage correspond à **0.09% de la masse salariale annuelle brute** de votre entreprise.



COMMENT L'AFFECTER ?

Trois étapes pour choisir l'ICP :

- Vous vous connectez à **www.soltea.education.gouv.fr**
- Vous choisissez l'Institut Catholique de Paris comme bénéficiaire
- Vous indiquez le pourcentage du solde de la taxe d'apprentissage que vous souhaitez affecter à notre établissement

Pour rappel : l'URSSAF collecte en une fois le solde de votre taxe d'apprentissage via la Déclaration Sociale Nominative (DSN) du mois en cours que vous aurez préalablement déclarée sur **www.net-entreprises.fr**



ICP
INSTITUT
CATHOLIQUE
DE PARIS

L'esprit grand ouvert sur le monde